

Exigences réglementaires en matière de déchets

Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 17h30
CCI47, 49 route d'Agen - 47310 Estillac

FORMATION*

Titre : Les exigences réglementaires en matière de déchets

Objectifs :

- Comprendre pour l'appliquer la logique et l'articulation de la réglementation
- Savoir comment interpréter et appliquer les principales exigences réglementaires
- Connaître le rôle de chacun des acteurs pour les impliquer

Date / Horaires / Lieu :

Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 dans les locaux de la CCI47, 49 Route d'Agen - 47310 Estillac (accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite)

Durée : 7 h

Intervenant :

Olivier BEINEIX, Consultant Expert HSE, RAMBOLL, Audits Santé, Sécurité et Environnement, accompagnement EHS des entreprises, formations—conférences EHS, transport de marchandises dangereuses

Public :

Responsable/Coordinateur/Animateur HSE ou Hygiène – Sécurité

Pré-requis : toute personne impliquée dans la gestion des déchets de l'entreprise et souhaitant mieux connaître la réglementation applicable dans ce domaine

Moyens et méthodes pédagogiques :

La formation combinera des exposés théoriques, des méthodologies spécifiques et une étude de cas pratique

Tarif :

300 € H.T par personne pour les adhérents
450 € H.T par personne pour les non-adhérents

* *Détail complet en Page 3*

PROGRAMME

- ⇒ Le cadre législatif européen et français
- ⇒ Les grands principes de la réglementation
- ⇒ La classification des déchets
- ⇒ La notion de sous-produit
- ⇒ La procédure de fin de statut de déchet
- ⇒ Les filières REP
- ⇒ Le transport des déchets et l'ADR
- ⇒ La traçabilité et le contrôle des circuits de traitement (registre, bordereau de suivi, certificats d'acceptation préalable)
- ⇒ La réglementation par typologie de déchet
 - Déchets valorisables (Décret « 5 flux »),
 - Huiles usagées,
 - Emballages,
 - DASRI,
 - Bio-déchets,
 - Piles et accumulateurs
 - Fluides frigorigènes usagés
- ⇒ Sanctions administratives et pénales
- ⇒ La réglementation par typologie de déchet

Gascogne
ENVIRONNEMENT

Entrepreneurs pour le développement durable

GASCOGNE ENVIRONNEMENT
CCI47 : 49 route d'Agen - 47310 Estillac
Tel : 05 53 77 10 88
ge@gascogne-environnement.fr
www.gascogne-environnement.fr
SIRET N° : 404 578 452 00017

 CCI LOT-ET-GARONNE

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest 

Exigences réglementaires en matière de déchets

Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 17h30
CCI47, 49 route d'Agen - 47310 Estillac

INSCRIPTION

Entreprise :

.....

Adresse ou cachet de l'entreprise :

Responsable formation de l'entreprise :

la convention de formation sera adressée à ce contact

.....

Prise en charge de la formation par l'OPCO

Si oui, coordonnées de l'OPCO :

Si vous ne mentionnez pas d'OPCO, la facture de la formation sera directement adressée à l'entreprise.

.....

.....

Stagiaire(s) Nom et Prénom :

.....

.....

Recueil des besoins du stagiaire (*réponse indispensable pour adapter le contenu pédagogique de la formation à vos besoins*) :

.....

.....

BULLETIN A RETOURNER :
par e-mail à ge@gascogne-environnement.fr

TARIFS

	Adhérents 2021	Non-adhérent 2021
Nb de Stagiaires
Tarif HT par stagiaire	300,00 €	450,00 €
Total HT
TVA 20 %
Total TTC

Le déjeuner est offert par Gascogne Environnement (sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires)

Vous recevrez par mail la convention de formation professionnelle ainsi que la convocation pour le ou les stagiaire(s) accompagnée du Règlement Intérieur et de la charte de GASCOGNE ENVIRONNEMENT.

Attention : toute annulation survenant une semaine avant la formation sera facturée.



» Entrepreneurs pour le développement durable

GASCOGNE ENVIRONNEMENT
CCI47 : 49 route d'Agen - 47310 Estillac
Tel : 05 53 77 10 88
ge@gascogne-environnement.fr
www.gascogne-environnement.fr
SIRET N° : 404 578 452 00017

 

Exigences réglementaires en matière de déchets

Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 17h30
CCI47, 49 route d'Agen - 47310 Estillac

FORMATION - Détail complet



Titre : Nouvelles exigences réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité

Objectifs :

Comprendre pour l'appliquer la logique et l'articulation de la réglementation ; Savoir comment interpréter et appliquer les principales exigences réglementaires ; Connaître le rôle de chacun des acteurs pour les impliquer

-Date / Horaires / Lieu / Durée :

Mercredi 17 novembre de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 dans les locaux de la CCI47, 49 Route d'Agen 47310 ESTILLAC. Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute spécificité personnelle liée à un handicap ou à un besoin particulier, veuillez nous contacter avant la formation aux coordonnées inscrites ci-dessous. Nous pourrions ainsi étudier ensemble comment adapter les modalités de notre formation afin que vous puissiez la suivre dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles.

Durée : 7 h

Tarif : 300 € H.T par personne pour les adhérents / 450 € H.T par personne pour les non-adhérents

Intervenant :

Olivier BEINEIX, Consultant Expert HSE, RAMBOLL, Audits Santé, Sécurité et Environnement, accompagnement EHS des entreprises, formations—conférences EHS, transport de marchandises dangereuses

Délais d'accès à la formation :

Les inscriptions peuvent être prise jusqu'à 48 h avant le jour de la formation.

Modalités de déroulement :

formation en présentiel (nbre de stagiaires maximum prévu : 14)

Contenu de la formation :

Tout au long de la formation, le stagiaire va apprendre pour l'appliquer les exigences réglementaires en matière d'hygiène et sécurité.

Moyens et méthodes pédagogiques :

La formation combinera des exposés théoriques, des méthodologies spécifiques et une étude de cas pratique

Moyens techniques :

Une salle dimensionnée pour le nombre de stagiaires et le formateur et équipée d'un vidéoprojecteur, d'un paper board

Un support informatique au format « .pdf » reprenant tous les éléments abordés en cours de formation sera transmis aux participants ainsi que des supports papier permettant d'imager l'étude de cas

Modalités d'évaluations : un suivi qualitatif par l'évaluation

Evaluation en cours de formation

L'intervenant évalue au fil de la formation l'acquisition des connaissances et savoir-faire et l'atteinte des objectifs grâce à une méthode et des moyens pédagogiques favorisant la participation des stagiaires et l'interactivité du groupe.

Evaluation des connaissances

Les participants sont évalués sur la base d'une épreuve théorique (QCM) et/ou d'une épreuve pratique (étude de cas, mise en situation...). En cas de réussite à ces épreuves, les participants obtiennent une attestation d'acquis de connaissances ou une attestation de compétences.

Pré-requis : toute personne impliquée dans la gestion des déchets de l'entreprise et souhaitant mieux connaître la réglementation applicable dans ce domaine

Sanctions : attestation individuelle de formation

Public : Responsable/Coordinateur/Animateur HSE ou Hygiène – Sécurité